

# INTERREG – FRANCE SUISSE 2021 - 2027



*« Résoudre les obstacles frontaliers et stimuler la coopération entre la France et la Suisse »*

Le programme Interreg France-Suisse s'intègre dans une longue tradition de partenariat entre les territoires frontaliers français et suisse de l'arc jurassien et du bassin lémanique. Il finance des projets bénéficiant à cet espace qui recouvre 5 départements français et 7 cantons suisses.

Le taux d'intervention de l'UE du programme est de 80%.



69,7 millions €

Budget total

90,6 millions €

# LES THEMATIQUES D'INTERVENTION

	<b>1- INNOVATION ET RECHERCHE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements et activités de R&amp;D</li> <li>Usages et services numériques</li> </ul>	<b>17,2 M€</b>	<b>24,7 %</b>
	<b>2- ENVIRONNEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Energies renouvelables</li> <li>Adaptation au changement climatique et prévention des risques</li> <li>Gestion de la ressource en eau</li> <li>Préservation de la biodiversité et lutte contre la pollution (sols, air, eaux)</li> </ul>	<b>17,2 M€</b>	<b>24,7 %</b>
	<b>3- MOBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilité multimodale (RTE-T) et mobilité transfrontalière</li> </ul>	<b>16,2 M€</b>	<b>23,2 %</b>
	<b>4- INCLUSION SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement économique (Culture, tourisme), inclusion et innovation sociale</li> </ul>	<b>14,3 M€</b>	<b>20,5 %</b>
	<b>6- GOUVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la gouvernance de la coopération</li> </ul>	<b>4,8 M€</b>	<b>6,9%</b>
<b>Total UE *</b>			<b>69,7 M€</b>	

\* Le total UE intègre 7% d'assistance technique finançant la mise en œuvre du programme.

## FRANCE SUISSE – COMMENT ÇA MARCHE ?

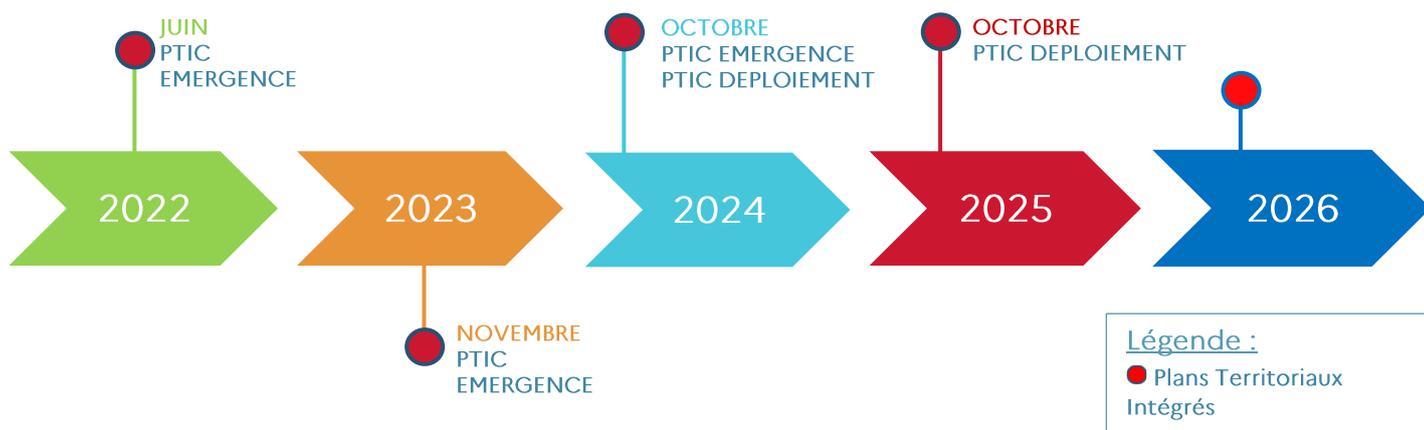
Le programme France Suisse finance deux types de projets de coopération :

Deux types de projets existent :

- Les **projets simples** : réunissant à minima un bénéficiaire français et un bénéficiaire suisse situés en priorité sur la zone éligible. Les porteurs de projets peuvent déposer leur fiche pré-projet au fil de l'eau, le programme réalisant 2 sessions d'analyses des candidatures par an (printemps et automne). Les projets considérés éligibles sont invités à déposer un dossier complet. Ces projets doivent se concentrer sur une des priorités du programme.
- Les **plans territoriaux intégrés de coopération** (PTIC) : Sélectionnés via des appels à candidature, dans le cadre de la priorité 5 « Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse » ils ont vocation à mobiliser les territoires de projets de l'espace de coopération franco-suisse autour de stratégies locales de coopération. Le but étant de soutenir l'organisation d'un réseau d'espaces de coopération de proximité, déployant des projets et des solutions concrètes aux besoins des habitants.

La Région Bourgogne-Franche Comté est Autorité de Gestion du Programme. Elle est responsable de sa mise en œuvre et s'appuie sur un Secrétariat Conjoint, basé à Besançon, qui assure l'instruction et le suivi des dossiers.

# CALENDRIER DES APPELS A PROJETS

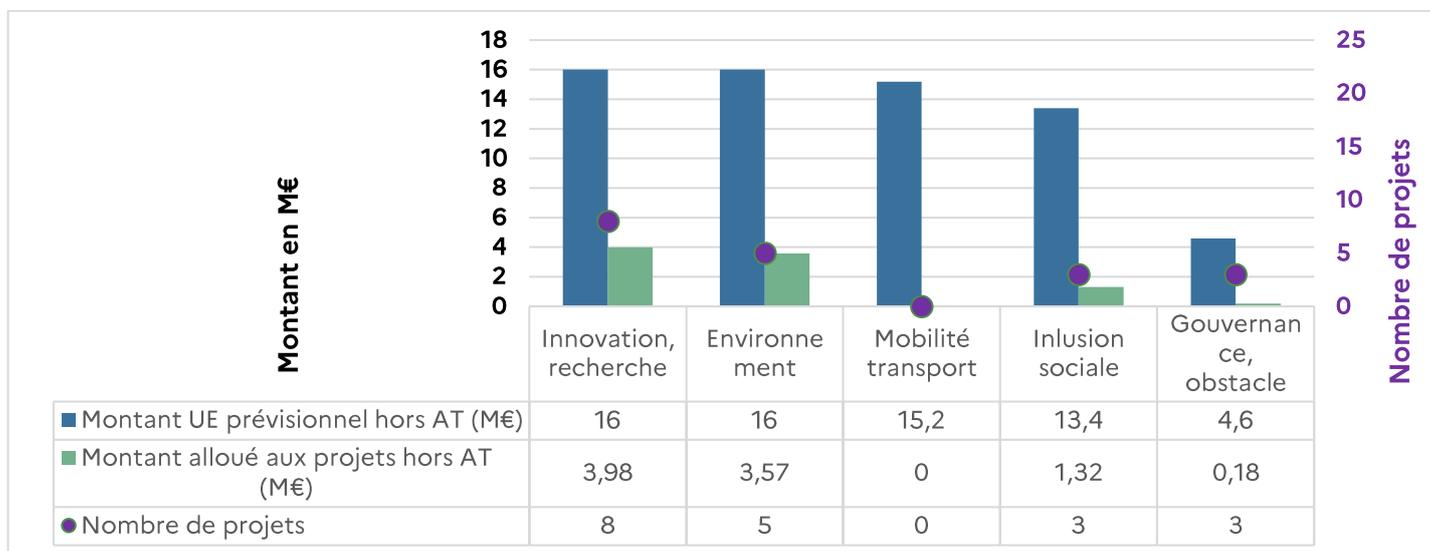


Deux appels à candidature PTIC (plans territoriaux intégrés de coopération) ont été lancés en 2022 et 2023.

Pour plus d'informations sur les appels à candidature PTIC ou sur comment candidater [cliquez ici](#)

## FRANCE SUISSE– POINT DE SITUATION

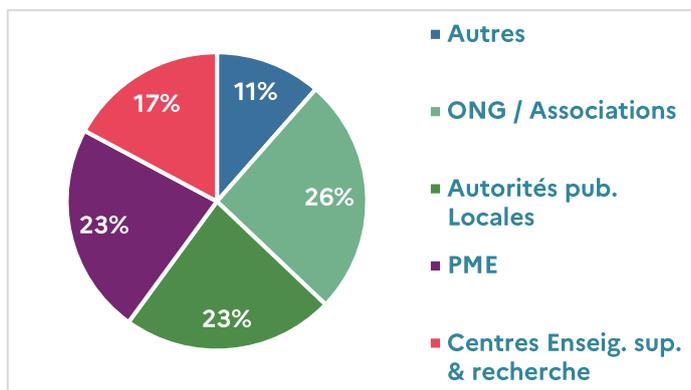
Le programme France Suisse a alloué 14 % du montant UE prévisionnel au bénéfice de 19 projets.



Pour plus d'informations sur les résultats des différents appels à candidatures et projets [cliquez ici](#)

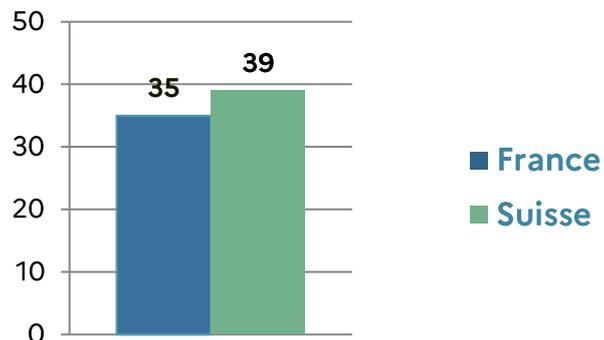
# QUI SONT LES BENEFICIAIRES ?

## TYPOLOGIE DES BENEFICIAIRES



On retrouve dans la catégorie « autres » des agences sectorielles, des organismes de soutiens aux entreprises, des entreprises (hors PME) ou un GLCT.

## ORIGINE DES PARTENAIRES



## INFORMATIONS ET CONTACTS

Site du programme France Suisse [cliquez ici](#)

Contact France : [interreg@bourgognefranche-comte.fr](mailto:interreg@bourgognefranche-comte.fr)

# PROJET EMBLEMATIQUE FRANCE SUISSE

<p><b>Projet :</b> Interstep</p>	
<p><b>Chef de file :</b> Annemasse – Les Voirons Agglomération (FR)</p> <p><b>Budget total :</b> 2 238 613,11 €</p> <p><b>Subvention FEDER :</b> 1 451 955,49 €</p> <p><b>Durée :</b> 01-11-2022 / 30-06-2025</p>	<p><b>Partenariat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Annemasse – Les Voirons Agglomération (FR)</li><li>- Service industriel de Genève (CH)</li><li>- Etat de Genève - Office cantonal de l'eau (CH)</li></ul>
<p><b>Objectif spécifique :</b></p> <p>2.5 – Soutenir des mesures en faveur de l'accès à l'eau et d'une gestion durable de l'eau</p>	
<p><b>Le Projet en quelques mots ...</b></p> <p>Le projet vise à créer une interconnexion entre la station d'épuration (STEP) d'Ocybèle, en France, et celle de Villette, en Suisse, afin de traiter en commun (sur le site de Villette) les micropolluants présents dans les eaux en aval du traitement, et actuellement rejetés dans l'Arve. Une solution de traitement des eaux par lit fluidisé de charbon actif en grains ou micro-grains a été retenue. Ce procédé innovant permettra d'éliminer au moins 80% des micropolluants organiques présents et garantira une gestion concertée du milieu aquatique transfrontalier ainsi que des ressources environnementales.</p>	
<p><b>Le Projet en détail ...</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Etudes.</li><li>- Travaux en lien avec le collecteur de transfert.</li><li>- Agrandissement de la station d'épuration de Villette.</li></ul>	
<p><b>Les enjeux</b></p> <p>Grâce à la mutualisation des ressources, le projet va donner lieu à la construction d'une infrastructure de traitement conjoint des effluents de 200 000 habitants suisses et français. Cela contribuera à la défense de la ressource en eau du bassin du Genevois (Genève, Pays de Gex, CCG et Annemasse Agglomération) grâce à la protection de l'Arve qui réalimente la nappe du bassin genevois.</p>	
<p><b>Le saviez-vous ?</b></p> <p>La station met en œuvre une solution de traitement par lit fluidisé de charbon actif en grains ou micro-grains. Cette technique, dans laquelle l'on fait circuler les eaux à traiter à travers du charbon actif, permet de capter une grande diversité de polluants organiques sans risque de création de sous-produit. L'objectif est de capter au moins 80% des micropolluants organiques présents dans les eaux usées entre l'entrée en STEP et le rejet dans le milieu naturel.</p>	
<p><b>Personne contact :</b> Anaïs ALVIN - anais.alvin@annemasse-agglo.fr</p>	
<p><b>Site internet / Réseaux sociaux :</b> Pour en savoir plus sur <b>Interstep</b></p>	